

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

**PRÉSENTS** : MM. Jean-Luc BERARD, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Claire REBOUL  
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Serge BERARD  
M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Mme Agnès BERAL  
M. Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET  
M. Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON  
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN  
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET

**ABSENTS** :

Mme Christiane CONSTANT  
M. Daniel SERANT

**SECRÉTAIRE** : Jean-Luc BERARD

### Ouverture de la séance à 18h30

## PRÉAMBULE

**Présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par les services du SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais)**

*Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin*

### **2023-116 : PLH 3 : Arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH3) 2024-2030 (cf document joint)**

**M Combet** voulait remercier M. Louis pour la clarté des propos durant les mois passés et la qualité du travail effectué. Les chiffres du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PLH et de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) peuvent être mis en perspectives. Le SCOT est en train d'être révisé, mais il y a aussi un SCOT en cours. Il n'y aura pas d'évolution majeure sur le nombre de créations de logements dans les communes par an. Pour la commune de Chaponost cela correspond à 65 logements. Avec les nouveaux chiffres présentés ce soir, il y aurait 94 logements à produire par an, ce qui représente 50% de plus. Sur le volet quantitatif, M. Combet n'est pas d'accord. Les parlementaires ont voté une loi au niveau national. La ville de Chaponost s'abstiendra sur le vote du PLH.

**Mme Gauquelin** précise que si le PLH n'est pas voté, les actions ne pourront pas être menées. Les chiffres du SCOT sont un minimum et si la commune est assujettie à la loi SRU, les seuils sont dépassés. Cela ne pose pas de soucis pour les instances supérieures.

*Il y a 10 abstentions et 23 voix pour. La délibération est adoptée.*

## 1/Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 23 octobre au 4 décembre 2023

*L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, des décisions prises par madame La Présidente.*

## 2/ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 octobre 2023

*L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du compte-rendu du conseil communautaire du 16 octobre 2023.*

## 3/RAPPORTS

### 3.1 – ADMINISTRATION

*Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin*

#### **2023-108 : Adoption du plan de formation 2024-2025**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

#### **2023-109 : Création de la Société Publique Locale (SPL) Garon Développement**

**M. Perraud** revient sur les débats de la dernière commission communautaire et sur l'outil SPL. C'est un outil qui fonctionne et qui existe depuis longtemps. M Perraud a une remarque sur l'utilisation de la SPL. Il n'y a pas de projet pour la mise en place de cet outil. La SPL aurait dû servir pour l'élaboration d'un projet. En fonction des projets, les outils ne sont pas les mêmes. La délibération parle de statuts, mais pas de projets. M. Perraud aurait préféré voter un projet sur lequel l'outil SPL aurait pu être utilisé. Le coût de la mise en route est élevé.

**Mme Gauquelin** répond qu'il ne peut pas avoir dans la même délibération le projet et l'outil. Dans le dernier mandat, le sujet de la SPL avait déjà été évoqué. La Pépinière peut être gérée par la SPL pour une gestion plus souple. Les projets d'acquisitions sur les 7 Chemins peuvent être un sujet. La gestion des acquisitions et leur devenir pourront être gérés par la SPL. Il y aura de l'immobilier qui devra être muté en commerce par exemple. Cela va venir très vite, car il y a des offres d'achats intéressantes.

**Mme Staron** précise que le temps de création de la structure est assez long.

**M. Perraud** rajoute que si un projet déjà défini nécessitait la mise en place de la SPL, cela pourrait être valable.

**Mme Gauquelin** répond justement que cela peut être le cas pour les 7 Chemins. Il y a eu une étude de projets sur le devenir de cette zone. Il y a eu plusieurs études de fait. Le choix a été fait de requalifier cette espace avec l'acquisition de biens immobiliers. Ce n'est pas la SPL qui va acquérir, mais elle va gérer le devenir. Il va falloir la créer.

**M Bérard** précise que ce type d'outils permet aux collectivités d'être réactives quand le projet existe. La gestion de la Pépinière peut être basculée dans ce cadre pour acquérir la maîtrise de ce type d'outils. L'expérimentation de quelques mois permettrait de juger les avantages. Notamment au niveau de la gestion administrative que tout le monde connaît et qui est très lourde. Effectivement les projets ne sont pas encore bien formalisés, mais ils se

préparent et leur gestion doit être prévue. Sur le projet des 7 Chemins, la gestion va vite arriver. Ce sont des outils qui sont dans l'air du temps et performant.

**M. Boisserin** rajoute qu'au sujet de la Pépinière, la gestion des choses simples, comme le départ anticipé d'un Pépin, les démarches sont longues et lourdes. Au niveau du bâtiment agricole, la SPL pourrait être mandatée. Il est possible de rajouter le projet de l'ancienne MJC de Chaponost transformée en logement. Cela fait plusieurs années que le sujet est en cours. La création est longue et il faut un certain temps d'appropriation. Il ne faut plus attendre.

**Mme Grange** est contente d'entendre les réponses, car elle avait les mêmes inquiétudes que M. Perraud sur les projets. **Mme Grange** demande une précision du capital inscrit dans les statuts.

**Mme Reboul** demande si la SPL va gérer tous les projets évoqués ce jour ou juste un.

**Mme Gauquelin** répond qu'il y aura la Pépinière qui existe déjà et les projets d'aménagement et d'investissement.

**Mme Reboul** demande si c'est la même structure qui va gérer l'ensemble des projets. Mme Reboul demande si la CCVG va continuer à gérer quelque chose.

**M. Bérad** précise que la SPL ne deviendra pas un organisme de gestion indépendant. Les projets qui seront gérés par la SPL seront votés lors d'un conseil communautaire. Le processus pourra être précisé par la suite.

**Mme Staron** précise que c'est une délégation de compétence.

**Mme Gauquelin** précise que ce sera bien le conseil communautaire qui décidera ce que doit gérer la SPL. Il y a eu des rencontres avec d'autres SPL comme la Part Dieu ou Confluence.

**M. Perraud** précise que malgré les réponses apportées, il ne voit pas d'objectifs précis.

**Mme Gauquelin** répond que cela concerne l'économie. La gestion de la pépinière et les projets d'investissements.

*Le projet est adopté à la majorité des membres présents ;*

*4 abstentions : Mme Monia BEN SLAMA, M. Jean-François PERRAUD, Mme Patricia GRANGE, Mme Claire REBOUL*

## 3.2- FINANCES

*Rapporteur : Mme Catherine Staron*

### **2023-110 : Décision modificative n°2 au budget 2023**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-111 : Autorisation à l'ordonnateur d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2024**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-112 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-113 : Constitution de la provision : Créances douteuses**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-114 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 3 000 000€**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-115 : Constitution d'une provision : demande indemnitaire du centre aquatique Aquagaron**

**M. Boisserin** précise que la somme est un maximum. Les chiffres finaux sont en attente.

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

## **3.3 – AMENAGEMENTS**

*Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin*

### **2023-117 : PLH - Projet exemplaire – Avenant de prolongation de délais – Millery**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

## **3.4 – TOURISME**

*Rapporteur : M. Damien Combet*

### **2023-118 : Office de tourisme intercommunal (OTI) : Avenant à la convention triennale 2024/2025/2026 - Partenariat et objectifs du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

## **3.5 – BATIMENTS**

*Rapporteur : Mme Josiane Chapus*

### **2023-119 : Analyse de la pratique : reconduction 2024**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-120 : Avenant Plan partenarial de gestion de la demande de l'information du demandeur, intégration de la cotation**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

### **2023-121 : Gestion en flux des logements sociaux**

*Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents*

## **4/DIVERS**

**Mme Gauquelin** remercie **Mme Staron** pour l'accueil dans cette salle. **Mme Gauquelin** souhaite de belles fêtes à tous.

A l'issue de la séance, un apéritif dînatoire sera servi aux membres du conseil communautaire pour clore l'année 2023.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 21h30

À Vourles, le 18 décembre 2023

La Présidente  
Françoise Gauquelin

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc Bérard